


## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021, les règlements suivants ont été adoptés :
- Règlement numéro 2021-503 modifiant le plan d'urbanisme et ses amendements en vigueur
- Règlement numéro 2021-504 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur
- Règlement numéro 2021-505 modifiant le règlement sur les P.P.C.M.O.I.
- Règlement numéro 2021-506 modifiant le règlement sur les usages conditionnels et ses amendements en vigueur
- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 14 juillet 2021 suite à la délivrance des certificats de conformité par la M.R.C de Lac-Saint-Jean-Est.

*DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 16 juillet 2021*

  
\_\_\_\_\_  
Dany Dallaire  
Directrice générale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, directrice générale de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 16 h 30 le 16 juillet 2021.*

*EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce seizième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-un.*

  
\_\_\_\_\_  
Dany Dallaire  
Directrice générale